

VITRY-EN-CHAROLLAIS ENVIRONNEMENT

## Un recours en justice contre l'usine de méthanisation

Lors de sa dernière réunion, l'association Bon air à Vitry a confirmé la décision d'un recours en justice pour s'opposer à l'installation d'une usine de méthanisation au Colayot.

C'est désormais acté. L'association Bon air à Vitry ira bien en justice, au tribunal administratif de Dijon, avec un avocat, concernant l'implantation d'une usine de méthanisation au Colayot. La commune de Vitry-en-Charollais en assurera les honoraires. C'est l'acceptation du second permis de construire déposé par la société Naskeo, responsable du projet, qui a décidé l'association. D'autant que

la visite récente d'un méthaniseur à Obernai (Alsace), n'a pas convaincu élus et membres de l'association. Les nuisances olfactives d'une telle installation, située près de plusieurs restaurants, reste le point le plus décrié du projet.

Jean-Claude Mansier (CLP)

### LE PROJET

La société Naskeo souhaite, depuis plusieurs années, installer un méthaniseur à Vitry-en-Charollais. La méthanisation est un procédé de traitement de déchets organiques permettant la production de biogaz, une énergie renouvelable.

### La com'com défavorable au projet

Le conseil communautaire de lundi soir a été l'occasion pour la communauté de communes de Paray de s'exprimer sur le sujet. « Le préfet a deux mois pour revenir sur sa décision d'accepter le permis de construire, a rappelé André Accary, président de la communauté de communes. C'est pourquoi il faudrait, si les élus des communes sont d'accord, se prononcer maintenant. » Après avoir rappelé les objections évoquées, notamment au niveau olfactif, les élus communautaires ont donc décidé de prononcer un avis défavorable au projet de méthaniseur. L'avis a été voté à l'unanimité.